

SK

COMPTE RENDU
tenant lieu de procès-verbal
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 AVRIL 2023 A 20H30

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Rose-Marie FALQUE, M. Martial BANNEROT, Mmes Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, M. Laurent KUREK, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Michel KOTSKA, Mme Catherine LOY, MM. Ludovic JIORDA, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Bruno RIVET, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Mmes Claude BAILLY, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, MM. Michel BOESCH, Pierre-Jean COURBEY, Mme Joëlle DI SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Mmes Alexandra HUGO-CAMBOU, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, M. Pascal L'HUILLIER, Mme Catherine LAURAIN, M. Etienne MAIRE, Mme Colette MANSUY, M. Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Mme Catherine PAILLARD, M. Benoît TALLOT, Mme Caroline THOMAS, M. Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX, MM. Edouard BABEL, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Vincent THUNY, Alain FORTIER, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ALISON, Ludwig MISCHLER, Jacques FORTIER, Jacques PISTER, Patrick MARIE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Didier COLIN, Christian GEX (*pouvoir à Mme Sabrina VAUDEVILLE*), Bernard MICLO (*pouvoir à M. Alain THIERY*), Cédric PERRIN (*remplacé par M. Michel KOTSKA*), Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Mmes Christine L'HUILLIER, Marie-Josèphe GEORGES (*remplacé par M. Ludovic JIORDA*), Marie-Lucie HENRY, M. Gérald FRANÇOIS (*remplacé par M. Bruno RIVET*), Bernard RATEAU, Mme Murielle GRIFFOUL, MM. Hervé BERTRAND (*pouvoir à M. Bruno MINUTIELLO*), Gérald BARDOT (*pouvoir à M. François FRASNIER*), Frédéric BREGEARD (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), M. Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Mmes Valérie DIDIER (*pouvoir à Mme Claude BAILLY*), Anne-Marie di MARINO (*pouvoir à Mme Barbara BERTOZZI-BIEVELOT*), M. Jonathan HAUVILLER (*pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), , MM., Jacques LAMBLIN (*pouvoir à M. Gérard RITZ*), Frédéric PRIVET, Matthieu SIGIEL (*remplacé par M. Vincent THUNY*), Mmes Ludivine GEANT (*pouvoir à Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX*), Dominique ROBERT (*pouvoir à M. Jean-Michel TRICOTEAUX*), M. Jean-Marie LARDIN (*remplacé par M. Dominique ALISON*), Mme Francine GARNIER (*pouvoir à M. Philippe SCHAEFFER*), M. Pascal MARCHAL (*remplacé par M. Jacques FORTIER*), M. Joël DONATIN (*remplacé par M. Patrick MARIE*)

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Thierry BIET, Fabrice LASSIETTE, Stéphane DECUGIS, Mmes Virginie GENOT, Christelle VIVOT, M. Gérard COINSMANN, Mme Audrey FINANCE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Bruno MINUTIELLO, Président,

1- DÉLIBÉRATION N° 2023-081- Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, désigne M. Alain FORTIER, secrétaire de séance

2- DÉLIBÉRATION N° 2023-082 - Approbation du compte rendu du Conseil du 30 mars 2023

A l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil communautaire du 30 mars 2023

3- DÉLIBÉRATION N° 2023-083 - Finances – Budget propreté – Avance de trésorerie

A l'unanimité, (*M. Ludovic JIORDA ne prend pas part au vote*), décide de reconduire la mise en place des avances de trésorerie remboursables non budgétaires du Budget Principal vers le budget Propreté selon les modalités suivantes :

- Taux d'intérêts : taux d'intérêt de la ligne de trésorerie contracté pour le budget Principal
- Montant maximum de 1 500 000 €.
- Conditions de tirages et de remboursement : au fil de l'année en fonction des besoins, par le Président ou son représentant titulaire d'une délégation par le biais de certificat administratif.
- Date de fin : 31/12/2023 (*date de dernier remboursement*).

4- DÉLIBÉRATION N° 2023-084 - Finances – Cotisation Service d'instruction des Autorisations d'Occupation des Sols (AOS) pour l'année 2023

A l'unanimité, fixe le montant de la cotisation pour l'année 2023 à 3,68 € par habitant (*Population INSEE 2023*) des communes concernées par l'instruction des AOS membres de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, de la Communauté de Communes des Pays du Sel et Vermois, de la Communauté de Communes Meurthe, Moselle, Mortagne et la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont et fixe le remboursement du service AOS pour les communes membres de la CCTLB à 1,84 € par habitant (*Population INSEE 2023*).

5- DÉLIBÉRATION N° 2023-085 - Finances / Assainissement – Excédent de fonctionnement Commune de Xermaménil

Le Conseil de Communauté, vote contre (*Pour : M. Jacques MARIE -Abstentions : Mme Joëlle DI SANGRO, M. Pascal L'HUILLIER - M. Bruno MINUTIELLO ne prend pas part au vote*), la délibération n'est pas adoptée.

6- DÉLIBÉRATION N° 2023-086 - Administration Générale – Représentants au Syndicat Mixte du parc d'activités de Grandrupt

A l'unanimité, désigne, à main levée, les représentants de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat au sein du syndicat mixte du parc d'activités de Grandrupt, en tant que membres titulaires : M. Dominique GEORGE, M. Bruno MINUTIELLO, M. Frédéric THOMAS, M. Jean-Paul FRANCOIS, Mme. Rose-Marie FALQUE, M. Alain FORTIER, et en tant que membres suppléants : M. Jacques LAMBLIN, Mme Sabrina VAUDEVILLE, M. Gilles ZINUTTI.

7- DÉLIBÉRATION N° 2023-087 - Administration Générale – Programme Séniors en Vacances - Convention entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances

A l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, et tout autre document lié au programme des Séniors en Vacances.

8- DÉLIBÉRATION N° 2023-088 - Urbanisme – Cession d'un terrain sis sur la ZAE de Laronxe au profit de la SCI « Du Jard »

A l'unanimité, modifie la délibération n° 2022-200 prise par l'assemblée et datée du 20 décembre 2022 concernant le bénéficiaire de la vente (qui n'est plus « Miclo Diffusion » mais la SCI « Du Jard »), accepte la cession au profit de la SCI « Du Jard » de la parcelle cadastrée C 744 sur le ban communal de Laronxe, d'une superficie de 10 090 m², au prix de 13,61 € du m², hors droits et taxe, conformément à l'avis du service des Domaines, soit un montant total de 137 324,90 € hors droits et taxe, autorise le Président à signer les actes rendus nécessaires pour procéder à ladite cession, et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2023.

9- DÉLIBÉRATION N° 2023-089 - GeMAPI - Demande de subvention pour la conception graphique et la publication d'un guide de gestion durable des cours d'eau à l'attention des riverains

A l'unanimité, autorise le Président à solliciter une subvention au taux le plus haut, auprès de tous les financeurs potentiels, notamment l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour la conception graphique et la publication d'un guide pour la gestion durable des cours d'eau à l'attention des riverains et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

10- DÉLIBÉRATION N° 2023-090 - Lecture publique – Définition d'une politique de régulation des collections

A l'unanimité, approuve la politique de régulation des collections des deux médiathèques communautaires et la signature des procès-verbaux d'élimination par chaque responsable des Médiathèques de Lunéville et Baccarat.

11- DÉLIBÉRATION N° 2023-091 - Mobilités – Projet de création d'un Groupement d'Intérêt Public Grand Nancy Sud 54 sur les Mobilités et les Infrastructures

A la majorité, (*contre : MM. François FRASNIER, Gérald BARDOT, Christian FLAVENOT, Ludovic CHAUMET, Mmes Claude BAILLY, Valérie DIDIER, Catherine PAILLARD, MM. Frédéric BREGEARD, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Jonathan HAUVILLER – Abstentions : Mmes Catherine LAURAIN, Colette MANSUY – M. Thibault VALOIS ne prend pas part au vote*), accepte l'adhésion de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat au Groupement d'Intérêt Public sur les Mobilités et les Infrastructures sur le territoire de Nancy-Sud 54 et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

12- DÉLIBÉRATION N° 2023-092 - Ressources Humaines - Mise à disposition d'un attaché territorial auprès du PETR du Pays du Lunévillois

A l'unanimité, autorise le Président à signer la nouvelle convention de mise à disposition d'un attaché territorial auprès du PETR du Pays du Lunévillois pour une durée de travail hebdomadaire équivalente à 50 %, précise que les crédits nécessaires pour 2023 sont inscrits au Budget Principal et s'engage à inscrire pour 2024 les dépenses et recettes nécessaires.

Procès-verbal 2023-093 - Ressources Humaines - Prolongation d'un emploi de conseiller numérique suite au renouvellement des conventions de subvention pour une durée maximale de 3 ans

A l'unanimité, approuve la prolongation de l'emploi non permanent de conseiller numérique pour une durée de trois ans maximum, prend acte que la rémunération correspondra au grade d'adjoint territorial du patrimoine à l'échelon 1, autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire, précise que les crédits nécessaires pour 2023 sont inscrits au Budget Principal et s'engage à inscrire pour les années suivantes les dépenses et recettes nécessaires et précise que si le dossier de prolongation de l'emploi n'est pas accepté, le présent emploi ne sera pas prolongé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Fait à Baccarat le 27 avril 2023

Le Secrétaire de séance,
Alain FORTIER



Le Président,
Bruno MINUTIELLO.



